

ce qu'il y a à dire, monsieur le président. C'est un projet de résolution fort simple. Il vise simplement à prolonger ces lois pour un an à compter du 1^{er} juillet 1964.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur le président, la déclaration du ministre des Finances n'a sûrement pas manqué d'intéresser les membres du comité. Quant à nous autres, membres de l'opposition, nous sommes persuadés de la nécessité d'agir dans ce sens. Autrement, il faudrait que les banques interrompent leurs opérations, le 1^{er} juillet, et cela pourrait être ennuyeux, du moins pour certains députés, comme d'ailleurs pour un grand nombre de Canadiens.

La loi sur les banques est révisée à toutes les décennies mais, à cette occasion, une commission royale d'enquête était chargée d'étudier, dans leur ensemble, les problèmes bancaires et financiers du Canada. Elle a présenté son rapport il y a à peine quelques semaines. A mon avis, elle a fait une étude très poussée des problèmes financiers qui se posent à notre pays mais, franchement, je ne suis pas en mesure de me prononcer maintenant sur ses recommandations; je doute que quelqu'un d'autre le soit. Ceux d'entre nous qui ont vu le rapport savent qu'il s'agit d'un fort volume technique de 500 pages qui requiert une étude soignée. Il est bien clair que le Parlement ne saurait, d'ici le 1^{er} juillet, s'occuper comme il se doit de tous les problèmes qui y sont traités.

A mon sens, il est donc parfaitement satisfaisant que cette résolution soit adoptée et qu'une extension d'un an soit accordée. Comme le ministre l'a dit, nous pourrions peut-être adopter la mesure législative nécessaire l'automne prochain. Il a bien raison de prévoir ici une certaine marge pour permettre une discussion et un débat, afin de donner au Parlement un an pour étudier cette question. En somme, la Commission Macmillan qui a siégé au début des années 30, a été la dernière à faire une étude approfondie et intensive des problèmes des banques canadiennes et il est grand temps d'analyser de nouveau leurs problèmes. C'est ce que propose le ministre et, pour notre part, nous autres de l'opposition, approuvons entièrement la méthode qu'il propose.

M. Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, notre parti approuve aussi de tout cœur la proposition du ministre de prolonger la période de temps prévue, parce que, de toute évidence, c'est nécessaire. Quand on passe en revue les révisions décennales de la loi sur les banques, il est intéressant de remarquer les thèmes différents de chaque révision qui traduisent chaque fois, je pense, une meilleure connaissance du fonctionnement de notre régime bancaire et

monétaire et nous espérons élargir encore une fois le champ de nos connaissances. Quand j'ai eu le privilège de participer à la révision de la loi sur les banques, il y a une dizaine d'années, nos travaux ont ressemblé à une conférence d'experts sur les questions bancaires et monétaires et j'ai trouvé ce travail très formateur comme, sans doute, bien d'autres membres du comité. J'espère qu'encore une fois, les choses se passeront ainsi.

J'aurais aimé poser certaines questions au ministre. Trois banques à chartes se sont présentées ou se présenteront, paraît-il, devant un secteur du Parlement, et je me demande si le gouvernement a songé à n'accorder aucune nouvelle charte avant que la nouvelle révision décennale soit complète. Il y a là certains faits nouveaux et intéressants qu'il faudra surveiller de près. Il y a, par exemple, la question de la situation du gouvernement provincial à l'égard des banques. A mon avis c'est un événement assez heureux. Ma seule appréhension c'est que, comme il émane de ma province, j'éprouve quelques doutes sur les personnalités qui seront en cause.

J'imagine que ce genre de décentralisation bancaire, si le gouvernement y consent, ne s'arrêtera pas à la province de Colombie-Britannique. Il se peut fort bien que, si elle est établie sur une base ferme, et que ces banques soient surveillées aussi soigneusement que les banques à charte le sont actuellement par les inspecteurs, qu'elles puissent être très utiles au pays. Elles aideront peut-être à résoudre certains des problèmes financiers que rencontrent de nos jours les gouvernements provinciaux luttant pour obtenir une tranche plus large des recettes fiscales, comme on l'a entendu cet après-midi. Elles auront au moins ce résultat que les dépôts faits par les citoyens des diverses provinces, surtout celles de l'Ouest, seront alors disponibles pour accroître le crédit destiné à l'expansion économique de ces provinces plutôt que de servir comme ce fut le cas à accroître le crédit dans la partie centrale du Canada fortement industrialisée. Voilà, à mon avis, le rôle très utile qu'elles pourront jouer. Il serait intéressant de savoir si le gouvernement a l'intention de mettre toutes ces demandes de côté en attendant que la révision soit terminée ou s'il songe à accorder les nouvelles chartes.

Deux autres nouvelles chartes seront demandées. La première demande vient d'un groupe de particuliers qui veut obtenir une charte pour une banque dans l'Ouest canadien. L'autre est une demande assez inusitée visant à transformer une petite société de